

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT**  
**UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement**  
**Année universitaire 2023-2024**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie Santé (BS) parcours Nutrition santé (NS) - rentrée 2024 :**

**Président/e :** **DEMIZIEUX Laurent**, responsable du M1 NS, maître de conférences

**Membres :**

- Jérôme Bellenger, responsable du M2 NS, Maître de Conférences
- Michel Narce, Professeur des Universités
- Pascal Degrace, Professeur des Universités

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, *le 2 avril 2024*

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE.